

Coupe 2018

LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares,

la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale.

Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.



Image de cloisonnements d'exploitation

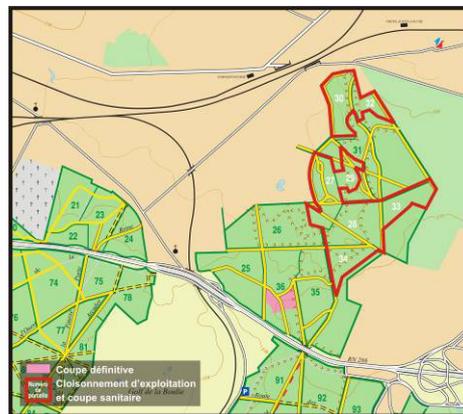
L'ONF sécurise et renouvelle la forêt de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit plusieurs coupes sur les parcelles 27 (parc forestier des Nouettes), 28, 29, 30, 32, 33, 34 et 36 de la forêt.

Ces coupes de plusieurs natures vont permettre de sécuriser cet espace très fréquenté comme le parc forestier des Nouettes et régénérer les peuplements.

Environ 40 hectares sont concernés par ces prochaines exploitations.



La coupe sanitaire va sécuriser l'espace forestier

Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser le parc ainsi que l'espace forestier.

Préalablement à la coupe, des chemins dédiés à la circulation des engins forestiers appelés **cloisonnements d'exploitation** seront mis en place. Ils vont faciliter les travaux forestiers et protéger les sols.

Cette coupe concerne les parcelles 27, 28, 29, 30, 32, 33 et 34 (délimitées en rouge).

Illustration d'une coupe sanitaire



Coupe 2018

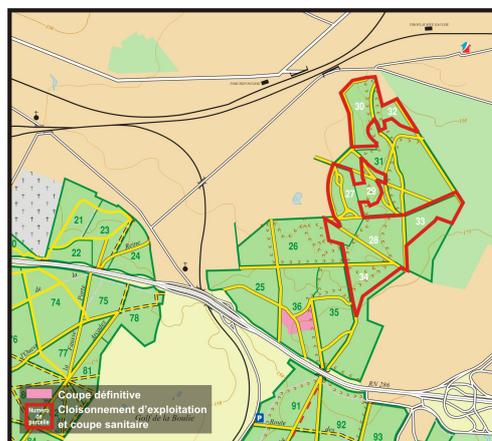
Les arbres de la parcelle 36 (en rose) vont être **renouvelés**

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser. Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.



Sur cette parcelle composée principalement de chênes, une coupe de **régénération** appelée **coupe définitive** est programmée sur **2,03 hectares**. Cette opération sylvicole consiste à **couper tous les derniers chênes**, arrivés à maturité afin de permettre à une nouvelle génération d'arbres de se développer.

Illustration de la coupe définitive



Exemple de coupe " définitive ":

Les derniers arbres sont coupés. Ils laisseront place à une nouvelle génération d'arbres qui se développeront grâce à l'apport de lumière.

Coupe 2018

L'exploitation est programmée au 1^{er} trimestre 2018. Elle durera plusieurs mois

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

Que se passera-t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place dans les parcelles) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public.



- Cette coupe sera réalisée en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

- Les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers avant d'être évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Les travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers :

- Pour des raisons de sécurité, **le parc sera fermé ponctuellement** notamment pendant la période d'abattage ;
- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés ;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Coupe 2018

Plan des coupes parcelles 27 (parc forestier des Nouettes), 28, 29, 30, 32, 33, 34 et 36. Forêt domaniale de Versailles

